

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN) sur les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Sucy-en-Brie, Santeny et Villecresnes, situées sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (EPT GPSEA) et les Communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges situées sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB).

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte par arrêté du Président du Département de Val-de-Marne n° 92 390 du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN) sur les communes mentionnées ci-dessus.

Monsieur Claude POUÉY, (Ingénieur général retraité), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par décision de la Vice-présidente du tribunal administratif de MELUN et M. Daniel TRICOIRE, Ingénieur retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est fixé aux services techniques départementaux situés dans la Zone Europarc au 10 chemin des Bassins 94460 Valenton.

Le dossier d'enquête sous format papier sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs, au siège de l'enquête, au siège de l'EPT GOSB (accueil au 2ème étage) situé au Bâtiment Askia - 11 avenue Henri Farman - BP 748 - 94398 ORLY cédex et à la Direction des Affaires Juridiques, des Assemblées et du Patrimoine de l'EPT GPSEA situé dans la zone Europarc - 14 rue Le Corbusier - 94046 CRETEIL ; ainsi que dans les 16 Communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, aux lieux suivants :

Boissy-Saint-Léger; Services Techniques; 3 rue de la Pompadour - 94470 / **Bonneuil-sur-Marne**; Centre technique municipal; 3 route de l'Ouest - 94380 / **Chennevières-sur-Marne**; Hôtel de Ville ; 14 avenue du Maréchal Leclerc - 94430 / **La Queue-en-Brie**; Hôtel de Ville; Place du 18 juin 1940 - 94510 / **Le Plessis-Tréville**; Hôtel de Ville - Accueil; 36 Avenue Ardouin - 94420 / **Limeil-Brévannes**; Hôtel de Ville; 2 place Charles de Gaulle - 94450 / **Mandres-les-Roses**; Hôtel de Ville; 4 rue du Général Leclerc - 94520 / **Marolles-en-Brie**; Hôtel de Ville; Place Charles de Gaulle - 94440 / **Noiseau**; Hôtel de Ville; 2 rue Viénot - 94880 / **Ormesson-sur-Marne**; Hôtel de Ville; 10 avenue Wladimir d'Ormesson - 94490 / **Périgny-sur-Yerres**; Hôtel de Ville; Rue Paul Doumer - 94520 / **Santeny**; Espace services citoyen; 1 rue de la Fontaine - 94440 / **Sucy-en-Brie**; Hôtel de Ville; 2 avenue Georges Pompidou - 94370 / **Valenton**; Service Urbanisme; 1 chemin de la ferme de l'hôpital, 94400 / **Villecresnes**; Hôtel de Ville; 68 rue du Lieutenant Dagorno - 94440 / **Villeneuve-St-Georges**; Hôtel de Ville; Place Pierre Sépard - 94190

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne et consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet du Département <https://www.valdemarne.fr> et sur les sites internet de l'EPT GOSB <https://www.grandorlyseinebievre.fr> et de l'EPT GPSEA <https://sudestavenir.fr>; ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête disponible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-ppaen94>.

Le public, quelle que soit sa commune de rattachement, pourra durant toute la période d'enquête consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par écrit sur les registres papiers paraphés par le Commissaire enquêteur et ouverts à cet effet aux horaires et lieux d'ouverture des mairies de Mandres-les-Roses, de Limeil-Brévannes, de Villecresnes et de Noiseau, ainsi qu'au siège de l'enquête.
- Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-ppaen94>.
- Les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : « A l'attention de Monsieur Claude POUÉY, Commissaire-Enquêteur (Projet PPAEN), DEVP - Services Etudes et Projets, Hôtel du Département - 94054 CRETEIL Cédex»
- Les adresser par courrier électronique envoyé à enquete-publique-ppaen94@mail.registre-numerique.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et lieux suivants :

- **Lundi 29 avril de 9h00 à 12h00** à l'annexe de la **mairie de Mandres-les-Roses**, située à l'Hôtel de ville 4 rue du Général Leclerc - 94520 ;
- **Mercredi 15 mai de 14h30 à 17h30** au bureau des permanences de la **mairie de Limeil-Brévannes**, situé à l'Hôtel de ville 2 place Charles de Gaulle - 94450 ;
- **Samedi 25 mai de 9h00 à 12h00** à la **mairie de Villecresnes**, situé à l'Hôtel de ville 68 rue du Lieutenant Dagorno - 94440 ;
- **Vendredi 31 mai de 14h30 à 17h30** à la **mairie de Noiseau**, situé à l'Hôtel de ville 2 rue Viénot - 94880.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Département du Val-de-Marne - Direction des Espaces Verts et du Paysage/Service Etudes et Projet - Services techniques Départementaux - Zone Europarc 10, chemin des Bassins 94460 Valenton.

Elle pourra également avoir communication des observations, propositions et contre-propositions versées au registre pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives au dossier et à la procédure peuvent être demandées auprès de la Direction des Espaces Vert et du Paysage à l'adresse du siège de l'enquête figurant ci-dessus ou par voie électronique : Devp-enquetepubPPAEN@valdemarne.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consultée au Département (Service études et projets), sur le site dédié à l'enquête (<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-ppaen94>), ainsi qu'à la Préfecture du Val-de-Marne, pendant un an à compter de la date de remise du rapport.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront par ailleurs publiés dans les mêmes conditions de durée sur le site du Département (<https://www.valdemarne.fr>) et sur les sites internet de l'EPT GOSB (<https://www.grandorlyseinebievre.fr>) et de l'EPT GPSEA (<https://sudestavenir.fr>).

En application de l'article R.113-22 du code de l'urbanisme, la création du périmètre pourra être décidée, postérieurement à l'enquête publique, par délibération du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Le Président du Conseil Départemental